

## **Groupe OCEA : OCEA Smart Buliding, Bornes Solutions, Isiom Conseil**

### **COVID 19**

#### **Plan de continuité d'activité – 17 mars 2020**

---

##### **1 – Mesures sanitaires et de précaution**

Afin de limiter les risques sanitaires, Groupe Ocea supprime toutes les réunions internes et externes nécessitant des déplacements. Celles-ci sont réalisées par visio ou conférence téléphonique.

Les déplacements pour nos interventions techniques sur le terrain sont suspendus. Seules les interventions urgentes seront réalisées (fuite avec risque de dégât des eaux ou borne de recharge pour véhicule électrique en panne).

Les mesures sanitaires fixées par le gouvernement sont rappelées à l'ensemble du personnel régulièrement (lavage des mains, absence de contact physique, mesures barrière ...).

Notre personnel de terrain a été équipé de solutions hydro-alcooliques (ou solutions alternatives en cas de rupture : lingettes nettoyantes, savon liquide ...) et de gants à usage unique pour ses interventions.

Tout collaborateur manifestant des signes de fièvre ou d'état grippal est invité à rester chez lui, à consulter son médecin et à informer Groupe Ocea de sa situation.

##### **2 – Fournisseurs en matériel (compteurs, émetteurs, passerelles, bornes)**

Les matériels utilisés par Groupe Ocea contiennent des composants électroniques, dont une grande partie est fabriquée en Asie du sud-est et en Chine en particulier.

Tous les assemblages et montages de matériels sont ensuite réalisés en France et Union Européenne.

Groupe Ocea a contacté chacun de ses fournisseurs début février et réalise depuis un point régulier avec eux afin d'évaluer la situation.

Jusque fin mars, au regard des stocks disponibles, les fournisseurs garantissent les approvisionnements. Si la crise se poursuit en avril, des problèmes d'approvisionnement peuvent se manifester.

Afin de faire face à ce risque Groupe Ocea a passé en février des commandes fermes supplémentaires de matériels pour l'ensemble du premier semestre et mobilisera pour chaque référence de matériels les autres fournisseurs qu'elle a référencés.

La politique achat de double sourcing, et le niveau de stock actuel devraient néanmoins permettre de sécuriser les besoins d'OSB sur le mois d'avril.

##### **3 – Equipes de bureau**

Un plan de mise en télétravail de toutes nos équipes travaillant en bureau a été établi et est mis en œuvre depuis le 13 mars. A la date du 17 mars 2020, tout le personnel qui le peut, est passé en télétravail.

Groupe Ocea dispose déjà d'un accord sur le télétravail et certains collaborateurs le pratiquent déjà depuis plusieurs années. Lors des grèves de fin 2019, il avait déjà été élargi.

#### **4 – Equipe en charge de réaliser les livrables (états de consommation, décomptes de charges, EDI) et relation client**

Groupe Ocea s'est assuré que les équipes chargées de réaliser les livrables puissent continuer à effectuer leur travail en télétravail.

Les livrables seront désormais systématiquement envoyés aux clients par mail, et non plus par la Poste, du fait de l'organisation de l'entreprise en télétravail. Le livrable (fichier excel ou EDI selon les cas) sera déposé sur l'espace réservé à chaque client sur la plateforme web suivante :

[isihabitat.ocea-sb.com](http://isihabitat.ocea-sb.com)

Groupe Ocea invite tous ses clients à privilégier les échanges par mail pour garantir une meilleure joignabilité.

#### **5 – Mesures spécifiques liées à la fermeture des établissements scolaires**

Avec la fermeture de l'ensemble des établissements scolaires à partir du lundi 16 mars, pour les collaborateurs qui n'ont pas de solution pour leur garde d'enfant, Groupe Ocea favorise la mise en télétravail de ces collaborateurs pour ceux qui le peuvent. A défaut ces personnes seront en arrêt maladie selon les conditions fixées par le Gouvernement.

#### **5 – Passage en stade 3**

Nous sommes passés depuis le 14 mars en stade 3.

Dans le cadre des mesures de confinement général imposées à compter du mardi 17 mars 12 :00, il a été décidé que Groupe Ocea s'organise ainsi au regard du cas de force majeure imposé par la situation :

- l'ensemble du personnel de bureau reste en télétravail sauf quelques collaborateurs de services nécessitant une présence sur nos sites de manière temporaire (à titre d'exemple : certains managers, certains collaborateurs du service informatique, gestion de stock ...).
- toutes les réunions avec nos clients et internes se tiennent à distance par téléphone ou visio
- les interventions techniques de nos équipes (compteurs, passerelles et bornes) seront limitées aux seules urgences (fuite avec risque de dégât des eaux ou borne de recharge pour véhicule électrique en panne).

Pour les chantiers de pose et d'installation et de maintenance, il sera vu avec chacun de nos clients pour les décaler après la crise.

Pour les chantiers de relève visuelle en logement, en cas de livrable à produire dans la période, ils seront réalisés, au regard du cas de force majeure, à partir des consommations constatées sur la période précédente ou d'un forfait. Il en sera de même pour les relèves en radiorelève.

Pour les bâtiments en télérelève, les livrables pourront être produits normalement.

En fonction de la durée de la crise, des mesures de mise en congés ou en RTT par l'employeur pourront également être envisagées, voire de chômage partiel.